

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

- D 612-2 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 22 septembre 2015 créant le Diplôme d'Université Audit des organisations et des politiques publiques,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Audit des organisations et des politiques publiques, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2022-2023 :

- Monsieur Antony Kuhn, Professeur des Universités, **Président**
- Monsieur Sébastien Rocher, Professeur des Universités
- Monsieur Denis Choffel, Maître des Conférences

Article 2 :

Le Directeur de l'IAE School of Management de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine


Pierre MUTZENHARDT


Affiché le : **14 AVR. 2022**

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : **14 AVR. 2022**